

*L'avenir des grandes bibliothèques. Colloque international organisé par la Bibliothèque nationale, du 30 janvier au 2 février 1990. Paris, Bibliothèque nationale, 1991. 323 p. (Les colloques de la Bibliothèque nationale)*

Claude Fournier

Volume 40, numéro 2, avril-juin 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033466ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033466ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Fournier, C. (1994). Compte rendu de [*L'avenir des grandes bibliothèques. Colloque international organisé par la Bibliothèque nationale, du 30 janvier au 2 février 1990. Paris, Bibliothèque nationale, 1991. 323 p. (Les colloques de la Bibliothèque nationale)*]. *Documentation et bibliothèques*, 40(2), 110–112.  
<https://doi.org/10.7202/1033466ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1994

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é  
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La troisième partie de cet ouvrage est consacrée à l'élaboration et à la réalisation d'un projet de construction. Elle apparaît cependant d'un intérêt marginal pour un lecteur étranger puisque les références sont exclusivement hexagonales. Elle a cependant le mérite de mettre en évidence certaines étapes d'un projet de construction (financement, choix des professionnels, mise en chantier, etc.) qu'on ne saurait impunément négliger.

Plusieurs notions, qui ont été traitées ou qui auraient pu l'être dans la partie relative à la programmation, sont regroupées dans une quatrième partie autour de trois ou quatre têtes de chapitre. C'est à l'intérieur de ces pages que le lecteur prendra connaissance de certaines notions complémentaires, mais non moins essentielles, de la programmation, notamment en ce qui concerne l'accès des personnes handicapées au bâtiment et aux services, les mesures de sécurité contre les incendies, l'équipement mobilier de la bibliothèque, les contraintes de site et d'environnement, la conversion de bâtiments existants, etc.

L'ouvrage se termine par la présentation de quelques réalisations concrètes à l'étranger. Là également, les informations véhiculées sauront intéresser le lecteur, en particulier par la qualité et la variété des illustrations accompagnant le texte. Une bibliographie, comprenant une centaine de références, clôt ce travail.

Que reprocher à cet ouvrage? Si l'on veut être tatillon, le choix de la photo de couverture ou l'absence d'un glossaire et autres brouilleries. Un ouvrage collectif de cette ampleur souffre parfois d'une trop grande disparité de contenu. Les notions se chevauchent, les thèmes se répètent et le lecteur souvent se perd en cours de route. Marie-France Bisbrouk et Daniel Renault ont fait un travail remarquable de coordination qui facilite la lecture de cet ouvrage. Les auteurs ont voulu présenter un ouvrage pratique de référence. Ils ont réussi à livrer l'essentiel. Une deuxième édition permettra sans doute d'en combler les lacunes.

**Clément Tremblay**  
Bibliothèque de droit  
Université de Montréal

---

**L'avenir des grandes bibliothèques.**  
*Colloque international organisé par la Bibliothèque nationale, du 30 janvier au 2 février 1990. Paris, Bibliothèque nationale, 1991. 323 p. (Les colloques de la Bibliothèque nationale)*

---

La création d'une bibliothèque «d'un type entièrement nouveau», selon les volontés du Président de la République, a mobilisé les intellectuels français et étrangers. Ce vaste projet, amorcé au début de 1988, n'a pas tardé à soulever les passions dans tous les milieux concernés, et les clameurs se sont amplifiées tout au long de son élaboration. Après que les grandes orientations furent arrêtées, le ministre de la Culture confia à Emmanuel Le Roy Ladurie, administrateur général de la Bibliothèque nationale, le soin d'organiser un colloque réunissant les grands bibliothécaires de la communauté internationale afin de discuter, d'une part, du concept et des solutions adoptées pour la «grande bibliothèque», et, d'autre part, des mesures prises face aux multiples bouleversements qui se produisaient dans le domaine documentaire. Le colloque, qui rassemblait les représentants d'une quarantaine de grandes bibliothèques, eut lieu en janvier 1990 et le présent volume rend compte des échanges auxquels il donna lieu.

L'ouvrage comprend sept parties et s'ouvre par un avant-propos de Emmanuel Le Roy Ladurie qui rappelle certains éléments apparus au cours des dernières années dans le monde des bibliothèques: diversification des instruments de recherche; possibilités d'élargissement du dépôt légal; progrès de l'informatique en matière de stockage de données bibliographiques et de catalogage; nécessité de construire de nouveaux bâtiments, plus vastes et plus modernes. Après avoir mentionné les questions abordées et les sujets débattus lors du colloque, l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale rappelle brièvement l'état de progression des travaux liés au projet de la grande bibliothèque, la nature des programmes adoptés ainsi que les questions ayant suscité des polémiques.

La première partie rend compte de la séance d'ouverture du colloque. Jack Lang,

ministre de la Culture, amorce les échanges en expliquant l'esprit qui a présidé à la conception du projet français. Du même souffle, il répond à certaines objections majeures soulevées jusqu'alors: pourquoi une nouvelle bibliothèque? comment justifier la centralisation? comment éviter l'engorgement? Et dans sa mise en garde contre un «tri aléatoire» des documents soumis au dépôt légal, le ministre annonce une réforme visant à clarifier, à mettre à jour et à élargir le dépôt légal français, réforme qui a été réalisée depuis. Loin d'accuser un caractère passif, le projet de l'État français s'inscrit à l'enseignement du développement: accroissement des acquisitions de livres étrangers, développement d'un catalogue collectif national, mise en réseau avec les autres bibliothèques et création d'une bibliothèque internationale d'art. Le ministre termine son allocution en évoquant les besoins des pays de l'Est.

Dans un texte important intitulé «La transformation de la Bibliothèque Nationale», l'administrateur général de la Bibliothèque nationale expose le point de vue particulièrement attendu de son organisme face à la création de la Bibliothèque de France. Il évoque les lourdes tâches qui s'amorcent ou se poursuivent, telles l'informatisation du catalogue, le déménagement des imprimés — qui s'inspirera de l'exemple anglais —, la reproduction sur microfiches, et plaide en faveur du maintien du dépôt légal national et de l'unité de la collection. Usant de précautions qui témoignent des inévitables remous soulevés par cette gigantesque entreprise, Emmanuel Le Roy Ladurie souhaite la nomination d'un administrateur unique pour Tolbiac et Richelieu, ainsi que le maintien des départements spécialisés, Estampes, Manuscrits, Cartes et Plans, Monnaies, Arts du spectacle, Musique, et la création d'une bibliothèque d'art, à Richelieu.

Kenneth R. Cooper, directeur général de la British Library et dernier intervenant de cette séance, traite de la stratégie de développement d'une grande bibliothèque. Dans l'effervescence des technologies nouvelles et la croissance du marché de l'information, la nécessité d'offrir au public le meilleur accès à l'information demeure l'objectif fondamental et permanent des grandes bibliothèques. La stratégie repose sur une bonne gestion des

fonds et la création de services à la hauteur des énormes investissements immobiliers. La coopération demeure nécessaire mais la formation et l'implication du personnel doivent primer. Ces dernières observations du Directeur général de la British Library seront reprises lors du débat qui suit les allocutions et permettront à Emmanuel Le Roy Ladurie de faire part du sentiment d'abandon éprouvé par le personnel de la Bibliothèque nationale dans la conception de la Bibliothèque de France.

La seconde partie du colloque aborde les questions liées à l'architecture. Dominique Jamet, président de l'Établissement public de la Bibliothèque de France, présente l'état actuel du projet et répond aux objections soulevées par certains aspects controversés. Son allocution prépare en même temps celle de Dominique Perrault, architecte de la Bibliothèque de France, dont l'exposé traite de l'urbanisme, de l'architecture et du fonctionnement du bâtiment. Avec brièveté et spontanéité, l'architecte décrit la réflexion entourant l'intégration urbaine de même que l'articulation des niveaux et des volumes de la Bibliothèque. Un directeur de projet expose ensuite les caractéristiques du nouveau bâtiment de la British Library à St-Pancras, où l'on veut répondre aux besoins de la bibliothèque tout en conservant une souplesse favorable à l'évolution. Quant au déménagement, il comporte plusieurs phases tenant compte, outre les contraintes habituelles de ce type d'opérations, de la nécessité de maintenir les services offerts à la clientèle. Enfin, les deux dernières interventions placées sous le thème de l'architecture visent à présenter le projet de la future bibliothèque d'Alexandrie. Le responsable de ce projet à l'Unesco ainsi que l'architecte exposent les aspects budgétaires et les intentions architecturales de ce bâtiment qui veut établir un lien entre le passé et l'avenir.

Dans la section suivante, trois directeurs de bibliothèque nationale livrent leurs réflexions au sujet du dépôt légal. Si la République fédérale allemande et la Norvège partagent plusieurs préoccupations, telles le type et le nombre de documents qui doivent être déposés, la nature de l'édition électronique, etc., le cas d'Israël diffère parce qu'on tente de rassem-

bler les collections d'une nation dispersée dans le monde. La dernière allocution touchant le dépôt légal s'impose, malgré sa brièveté, par son grand intérêt. Le Président-directeur général des éditions du Seuil y exprime le «point de vue d'un éditeur», et s'il est répandu, ce point de vue ne nous est guère familier. En France, l'éditeur doit déposer quatre exemplaires de toute nouvelle publication à la Bibliothèque nationale, ainsi qu'un exemplaire au ministère de l'Intérieur. De plus, l'envoi d'un exemplaire est exigé pour chaque réimpression. Enfin, l'imprimeur doit remettre deux exemplaires de chacun des titres. Malgré tout, l'éditeur qui témoigne ici démontre que ce dépôt ne constitue pas une charge pour les éditeurs mais plutôt pour ceux qui le gèrent. Il propose alors quelques éléments de modernisation et souhaite la disparition du dépôt au ministère de l'Intérieur. Malheureusement, la nouvelle législation qui sera adoptée au début de 1993 maintiendra, malgré sa perspective résolument contemporaine, le dépôt avant publication au ministère de l'Intérieur.

La quatrième partie du colloque traite des réseaux et des bibliographies. Le développement des télécommunications créera des problèmes d'interconnexion et de normalisation qui ne trouveront de véritables solutions que dans l'accroissement de la coopération. Des gestionnaires de réseaux et des directeurs de bibliothèques partagent leurs expériences dans ce domaine qui évolue avec une rapidité croissante. Si les objectifs visés présentent de nombreuses similitudes, force est de constater que les solutions adoptées diffèrent au point de justifier hautement ces exposés.

La conservation fait l'objet des échanges de la cinquième session du colloque. Des dirigeants de bibliothèque et des directeurs techniques témoignent des aspects historiques et des problèmes pratiques liés à la sauvegarde des collections. On passe en revue chacune des facettes de cette question qui préoccupe «le gardien des pages qui sommeillent», selon la belle expression du bibliothécaire français Henri Vendel. Et le rappel d'une résolution adoptée par les directeurs des bibliothèques nationales du Conseil de l'Europe réunis à Francfort en 1988 dégage une des

lignes de force du débat. Cette résolution affirme que le stockage des documents sur support informatique ne dispense pas de la responsabilité de prolonger leur vie autant que possible. L'examen des alternatives technologiques en matière de préservation donne lieu à une communication instructive de la part d'un représentant de la Library of Congress. Celui-ci affirme que le papier neutre constitue un support à déconseiller à cause de son coût élevé et de sa fragilité, que les microformes sont peu appréciées des utilisateurs, que les supports magnétiques sont peu fiables, et enfin que les supports optiques présentent des inconvénients mais sont prometteurs.

Au cours de la sixième session, l'on s'interroge au sujet de la place des grandes bibliothèques sur le marché de la communication. De nombreuses pistes sont livrées par le directeur de la Bibliothèque nationale de Nouvelle-Zélande, qui prône une présence active orientée par des stratégies définies et souligne la nécessité de considérer l'information comme un produit. Un intervenant français propose même de créer un club international des grands utilisateurs des grandes bibliothèques, de développer avec ses collègues des méthodes d'écoute des clients et d'adopter de véritables comportements d'entreprise.

La septième et dernière partie de l'ouvrage rend compte de la séance de clôture, au cours de laquelle il est question du développement des bibliothèques de recherche américaines, de lecture et de communication, ainsi que des mutations de la bibliothèque. Une allocution intitulée «Le point de vue d'un lecteur étranger dans une bibliothèque nationale» jette cependant un pavé dans la mare. Dans sa critique du projet français, l'auteur démontre l'importance d'obtenir rapidement un ouvrage, la futilité d'offrir au public des documents courant au détriment des ouvrages plus rares, la nécessité de disposer d'un catalogue collectif. En bref, l'utilisation médiatique de la nouvelle Bibliothèque de France est aux antipodes des intérêts des chercheurs étrangers car elle cherche davantage sa fonction dans le quotidien au détriment de l'universalisme, et s'avère le symptôme d'une société française qui se replie sur elle-même. Ces observations formulées au crépuscule d'un

passionnant colloque n'ont pas entamé la sérénité d'Évelyne Pisier, directeur du Livre et de la Lecture en France, qui a prononcé le discours de clôture. Élargissant le débat, comme il convient, Évelyne Pisier présente une synthèse d'observations majeures au sujet de la Bibliothèque de France et formule quelques considérations générales. Il n'y a pas de modernité sans démocratie, mais on oppose trop souvent recherche et démocratie, affirme-t-elle. Et la décentralisation est inséparable de la démocratie. Une réflexion du poète Éluard sur le pouvoir libérateur des livres conclut son allocution.

Même s'il est publié un peu tardivement, cet ouvrage s'avère d'une très grande richesse. On y aborde des questions qui touchent principalement les grandes bibliothèques, certes, mais la nature et l'actualité des problèmes évoqués ainsi que la diversité des points de vue constituent des sources de renseignements et des objets de réflexion inépuisables. Les témoignages de bibliothécaires étrangers, qui sont trop rarement entendus lors de nos échanges, exposent des solutions adoptées dans des contextes différents, toujours instructives et souvent révélatrices. Les discussions entourant l'examen du projet de la Bibliothèque de France, et qui constituaient un objet majeur du colloque, ont révélé de nombreux antagonismes, certains de toute évidence irréconciliables, et d'autres dont l'exposition aura hâté, espérons-le, la résolution. Certains échanges, ceux touchant les catalogues bibliographiques, par exemple, auraient pu adopter, un caractère moins superficiels car la réalisation de ces instruments fondamentaux, qui mobilise des ressources écrasantes, appelle des révisions salutaires. Les témoignages sur le dépôt légal ont confirmé des disparités d'approches qui auraient mérité un examen plus attentif. De même, la question des réseaux aurait dû donner lieu, à cause de son urgence, à des amorces de concertation plus concrètes. Enfin, l'ouvrage pourtant édité avec soin regroupe inexplicablement les fonctions des intervenants à la fin, contreignant le lecteur à une gymnastique lassante et injustifiée. Il eût été pourtant simple de les insérer sous chacun des noms au début ou à la fin des textes. Malgré ces quelques réserves, *L'avenir des grandes bibliothèques* demeure un ouvrage incontournable, une

source d'informations fondamentales pour tous ceux qui s'intéressent au milieu de la documentation.

**Claude Fournier**

Bibliothèque nationale du Québec  
Montréal

---

***Musique en bibliothèques, sous la direction de Michel Sineux avec la collaboration de Yves Alix [et al.]. Paris. Éditions du Cercle de la Librairie, 1993. 315 p. (Collection Bibliothèques)***

---

Cet ouvrage se présente d'abord comme une synthèse des problèmes soulevés par la gestion de produits musicaux de plus en plus diversifiés dans les bibliothèques ou médiathèques françaises. Il se veut aussi un guide pour les aspirants bibliothécaires et pour les professionnels de la documentation musicale, en leur présentant différentes approches du phénomène musical en même temps qu'une aide leur expliquant les règles et les pratiques actuelles permettant de gérer et de diffuser les collections musicales.

Pour réaliser cet ouvrage présenté sous la forme d'un recueil, dix spécialistes du domaine musical ont apporté leur contribution. Leurs champs de travail et leurs qualifications sont tous reliés à la documentation musicale. Parmi les douze chapitres qui composent cet ouvrage de contenu varié, certains regroupements peuvent être effectués.

En premier lieu, sous la plume de Dominique Hausfater, du Département de la musique, de la phonothèque et de l'audiovisuel à la Bibliothèque nationale et de celle de Michel Sineux, de la Discothèque des Halles à Paris, le paysage de la documentation musicale en France nous est décrit. Les auteurs commencent par affirmer que les structures et les professions reliées à la documentation musicale n'ont pas évolué. À l'heure actuelle, pour rendre compte du phénomène musical, une bibliothèque ne peut ignorer les multimédias musicaux. Une spécialisation des supports par types de bibliothèques, l'inégalité de leurs richesses documentaires et de leur répartition géographique rendent partiellement compte de la réalité musicale et déroutent l'utilisateur. Le concept de

médiathèque musicale visant à satisfaire tous les niveaux de documentation musicale, sur tous les supports et pour tous les genres de musique est le fruit jusqu'à présent d'initiatives locales et de la collaboration des structures existantes. De l'avis des auteurs, il faudrait créer un réseau de médiathèques régionales avec l'aide des pouvoirs centraux français.

À la suite de cet exposé, les grandes collections patrimoniales, soit les collections de musique imprimée, sonores et audiovisuelles de la Bibliothèque nationale à Paris, ainsi que les archives audiovisuelles de l'Institut national de l'audiovisuel sont passées en revue par Elisabeth Giuliani du Département audiovisuel de la Bibliothèque de France. Le dernier point de ce volet par Yves Alix de la Discothèque des Halles traite du statut des oeuvres musicales en regard du droit d'auteur français.

Une synthèse sur le traitement intellectuel des supports musicaux présentée par Elisabeth Giuliani vient ensuite nous démontrer la complexité du traitement de la musique. Si le but est atteint, l'abondance des notions présentées de façon condensée et le langage documentaire en découragera la lecture aux non-initiés.

Une autre thématique intitulée *Éléments d'histoire des techniques de son et de l'enregistrement phonographique* est l'oeuvre de Michel Pierre, ingénieur du son. Ce dernier aborde toutes les facettes entourant l'enregistrement sonore, depuis l'histoire de la fabrication de ce support jusqu'à l'explication des principes fondamentaux du son, des procédés analogique et numérique, de l'enregistrement du son et de la technique de la restauration sonore qui permet d'extraire l'information sonore pour la copier et la diffuser. Il termine par la présentation des différents supports actuels et à venir avec les développements technologiques.

La présentation suivante de Yves Alix porte sur la place du phonogramme dans le marché des loisirs. Il fait une analyse du marché de l'industrie phonographique en insistant sur sa structure et ses problèmes. Ainsi, «il y a une disproportion considérable et croissante entre le poids économique de l'industrie phonographique et sa place réelle dans la